

La préfecture de Paris désavouée par la justice

LE MONDE | 09.08.08 | 14h46 • Mis à jour le 09.08.08 | 14h46

La préfecture de police de Paris a dû s'incliner : deux cents manifestants rassemblés à l'initiative de Reporters sans frontières (RSF) ont finalement été autorisés à s'approcher de l'ambassade de Chine, vendredi 8 août peu après 13 heures. RSF, qui voulait être vue et entendue des autorités chinoises, a donc pu protester contre les atteintes à la liberté d'information et aux droits de l'homme en Chine, à l'instant même où s'ouvraient à Pékin les Jeux de la 29^e olympiade. L'association ne voulait pas être reléguée à l'écart, sur le parvis des Droits-de-l'Homme, au Trocadéro, au milieu *"d'une foule confuse"*, comme l'a plaidé son avocat, M^e Jean Martin.

Quelques heures auparavant, le tribunal administratif avait suspendu les deux arrêtés préfectoraux qui visaient à interdire toute manifestation dans un périmètre tracé autour de l'avenue George-V, de la place de l'Alma et de la rue Pierre-Charron, pour une période allant du 7 août à 7 heures au 8 août à minuit. *"On se moque de la Chine qui délimite des espaces réservés pour les manifestations à Pékin, mais la France fait exactement la même chose"*, avait dénoncé RSF.

Faux, ont rétorqué les pouvoirs publics. Redoutant qu' *"une partie de la population locale ressente comme une provocation susceptible d'engendrer des réactions hostiles de nature à créer des troubles à l'ordre public"*, Michel Gaudin, le préfet de police de la capitale, souhaitait circonscrire le quartier en empêchant quiconque d'approcher à moins de 400 mètres du bâtiment de la représentation officielle chinoise en France.

"BESOIN D'ESPACE"

En clair, la préfecture ne voulait pas que se reproduisent des incidents comme ceux qui avaient éclaté le 16 mars entre membres de la communauté chinoise et membres de la communauté tibétaine de Paris. Aussi la préfecture avait-elle décidé d'éloigner le plus possible des abords de l'ambassade tout individu suspecté d'intentions vindicatives. *"L'Etat français a l'obligation de protéger les représentations étrangères installées dans la capitale"*, s'est défendu le représentant de la préfecture, Jean-Paul Lamblin, vendredi matin à l'audience. Et, selon lui, *"le maintien de l'ordre n'étant pas une science exacte, les forces de l'ordre ont besoin d'espace pour aller interpellier, si besoin, les responsables de troubles"*. D'autant qu'en ce vendredi du mois d'août, a plaidé M. Lamblin, les forces de l'ordre avaient d'autres manifestations à surveiller sur le pavé parisien. Et, vacances obligent, les effectifs de police ne sont pas extensibles, a-t-il laissé entendre.

"Nous avons déjà dû déployer 200 fonctionnaires autour de l'ambassade ; nous en avons mobilisé 80 au Châtelet pour une manifestation de sans-papiers prévue à la même heure ; on a d'autres forces employées par ailleurs qui assurent des protections d'édifices. Dans cette période, réunir 400 ou 500 policiers, c'est difficile", s'est-il efforcé de convaincre la juge.

Si le rassemblement prévu par RSF avait dégénéré en affrontement, la préfecture de police disait craindre des débordements et des réactions intempestives : *"jets de projectiles, de peinture ou arrachage des grilles"*, a détaillé M. Lamblin. Il n'en a rien été.

Yves Bordenave et Anatole Lucet